

SEANCE DU 4 FEVRIER 2020

OBJET : POSTES DE CHASSE

L'an deux mille vingt, et le quatre février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DIRIBARNE, Maire.

PRESENTS : Maïder BEHOTEGUY – Geneviève DULIN – Henri DIRIBARNE – Jean-Baptiste LAMOTE – Jeanne SUPERVIE – Odette DIBON – Maryse HOURCAU – Martine CELHAY – Elisabeth TOURATON – Grégory LEMBEYE - Joël OYHENART - Jérôme DACHARY

EXCUSES : Lionel DIRIBARNE - Sylvie DARGUY - Céline BIDART - Ramuncho BALADE - Patrick BERHOCOIRIGOIN

Le Maire informe le Conseil Municipal que 4 chasseurs l'ont sollicité pour renouveler leurs concessions de chasse dans la forêt communale soumise au régime forestier.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les contrats de concessions pour l'installation de postes de chasse avec les concessionnaires suivants :

- DIRIBARNE Francis (parcelle ZE 88 –lieudit Piquéou) ;
- ECHEVESTE Yannick (parcelle YP 44 – lieudit Bellocq) ;
- MAILHARRANCIN François (parcelle YE 38 – lieudit Ibarre) ;
- SORHOUET François (parcelle YM 1 – lieudit Baluart).

Les concessions sont accordées pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} mars 2020.

Fait à BARDOS, le 12 février 2020
Le Maire,

Jean-Paul DIRIBARNE